

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU BUREAU METROPOLITAIN DU 13 JUIN 2024

DELIBERATION N°2024.00343

**SOUTIEN AUX FILIÈRES D'EXCELLENCE MÉTROPOLITAINES 2024 –
ACTIONS DÉDIÉES À LA FILIÈRE « MANUFACTURING » - MÉCALOIRE**

Le Bureau Métropolitain a été convoqué le 07 juin 2024

Nombre de membres en exercice : 68

Nombre de présents : 51

Nombre de pouvoirs : 9

Nombre de voix : 60

Président de séance : Mme Sylvie FAYOLLE,

Secrétaire de séance : Mme Siham LABICH

Membres titulaires présents :

M. Jean-Alain BARRIER, M. Denis BARRIOL, M. Jean-Luc BASSON,
Mme Françoise BERGER, Mme Nora BERROUKECHE, M. Cyrille BONNEFOY,
M. Bernard BONNET, M. Vincent BONY, M. Patrick BOUCHET, M. Kamel BOUCHOU,
M. Gilles BOUDARD, M. Régis CADEGROS, M. André CHARBONNIER,
M. Marc CHASSAUBENE, M. Marc CHAVANNE, Mme Frédérique CHAVE,
M. Charles DALLARA, M. Jean-Luc DEGRAIX, M. Philippe DENIS, M. François DRIOL,
M. Christian DUCCESCHI, M. Fabrice DUCRET, M. Frédéric DURAND, M. David FARA,
M. Martial FAUCHET, M. Christophe FAVERJON, Mme Sylvie FAYOLLE,
M. Jean-Claude FLACHAT, Mme Andonella FLECHET, M. Luc FRANCOIS,
M. Michel GANDILHON, M. Pascal GONON, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL,
M. Marc JANDOT, M. Christian JULIEN, M. Robert KARULAK, Mme Siham LABICH,
M. Bernard LAGET, M. Denis LAURENT, M. Yves LECOCCQ,
Mme Christiane MICHAUD-FARIGOULE, M. Gilles PERACHE,
M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Jean-Paul RIVAT, M. Jean-Marc SARDAT,
Mme Nadia SEMACHE, M. Christian SERVANT, M. Gilbert SOULIER, M. Marc TARDIEU,
Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY

Pouvoirs :

Mme Ingrid ARNAUD donne pouvoir à Mme Françoise BERGER,

M. Gilles ARTIGUES donne pouvoir à M. Jean-Luc DEGRAIX,

Mme Christiane BARAILLER donne pouvoir à M. Cyrille BONNEFOY,

RECU EN PREFECTURE

Le 21 juin 2024

VIA DOTELEC - iXBus

99_DE-042-244200770-20240613-D20240034310

Date de mise en ligne : 21 juin 2024

Mme Stéphanie CALACIURA donne pouvoir à M. Jean-Paul RIVAT,
M. Guy FRANCON donne pouvoir à M. Pascal GONON,
M. Christian JOUVE donne pouvoir à M. Bernard BONNET,
M. Patrick MICHAUD donne pouvoir à M. Robert KARULAK,
Mme Aline MOUSEGHIAN donne pouvoir à M. Régis CADEGROS,
M. Gaël PERDRIAU donne pouvoir à M. Marc CHASSAUBENE

Membres titulaires absents excusés :

M. Eric BERLIVET, M. Jordan DA SILVA, M. Jérôme GABIAUD, M. Julien LUYA,
M. Yves MORAND, M. Gérard TARDY, M. Daniel TORGUES, M. Julien VASSAL

DELIBERATION DU BUREAU METROPOLITAIN DU 13 JUIN 2024

SOUTIEN AUX FILIERES D'EXCELLENCE METROPOLITAINES 2024 – ACTIONS DEDIEES A LA FILIERE « MANUFACTURING » - MECALOIRE

Dans le cadre du soutien à la filière Manufacturing, Saint-Etienne Métropole s'appuie sur les actions conduites par la grappe industrielle Mécaloire, présidée depuis 2022 par Monsieur Baptiste AUTIN de la société OREM ASTRE.

Mécaloire rassemble un peu plus de 70 adhérents dont 80% sont présents sur le territoire métropolitain. Ces adhérents sont des acteurs de l'industrie de la mécanique et de la métallurgie, sur le territoire de la Loire et de la Haute-Loire.

Suite à un séminaire stratégique qui a eu lieu le 31 janvier 2023, Mécaloire a défini 6 chantiers : communication, gouvernance, principes de fonctionnement, partenariats production France et formation.

Chacun de ces chantiers se traduit par la mise en place d'un groupe de travail impliquant des administrateurs de Mécaloire.

Mécaloire déploie une offre de services auprès de ses adhérents qui s'articule autour des points suivants :

- faire partie d'un groupe et en partager ses valeurs d'intégrité et de solidarité ;
- intégrer la démarche Production France et gagner ensemble ;
- augmenter son chiffre d'affaires par des opportunités en France et à l'international ;
- disposer d'outils permettant d'augmenter sa performance (innovation, RSE, RH, cybersécurité...)
- partager de l'information spécifique et accéder à des plateformes (achats groupés) ;
- être accompagné pour bénéficier des aides de l'État et des collectivités.

Le bilan 2023 des actions conduites par Mécaloire est le suivant :

- Une action de dynamisation de la communication. Cette action s'est traduite par un audit et une consultation pour la communication de Mécaloire et de Production France. Une nouvelle identité de marque a été conçue permettant d'asseoir la légitimité et la visibilité du réseau Mécaloire ainsi que de clarifier la proposition de valeur de Production France. Ainsi, 2 nouveaux logos Mécaloire et Production France ont été conçus, une nouvelle charte graphique a été élaborée ainsi qu'une plaquette Mécaloire. Une newsletter est éditée mensuellement.
- Le développement commercial de l'action Production France et des relations avec les donneurs d'ordre.
- La poursuite d'actions d'accompagnement des adhérents de Mécaloire et d'animation du réseau selon les thématiques d'accompagnement suivantes :

- Innovation Industrie du Futur :

Petits déjeuners et visites d'entreprises : 3 petits déjeuners et visites d'entreprises avec présentation des dispositifs d'aide à l'innovation et accompagnement des adhérents de Mécaloire en lien avec CIMES sur les appels à projets régionaux, nationaux et locaux : 8 accompagnements en 2023 et participation à la task force Industrie du territoire.

- Energie et décarbonation :

Actions de Sensibilisation et d'accompagnement menées sur le bilan carbone. 2 adhérents accompagnés et 1 adhérent offreur de solution référencé par BPI.

La poursuite du partenariat engagé par Mécaloire avec FACE Loire et Forez Entreprendre sur les diagnostics RSE : 20 adhérents de Mécaloire sont impliqués et suivis dans le cadre de démarches RSE... Information sur les mesures liées à l'énergie et mise en relation avec les partenaires (EDEL42, EDF...).

- Ressources humaines et marque employeur :

Actions de sensibilisation et d'information lors de 4 petits déjeuners et événements sur les sujets suivants : nouvelle convention de la métallurgie avec l'UIMM (orientation de 5 adhérents vers les structures d'accompagnement dont Perspectives Conseil), opportunités sur les dispositifs régionaux d'accompagnement en RH (orientation de 5 adhérents vers le dispositif capital humain), marque employeur (ateliers sur l'intégration d'un salarié dans l'entreprise organisé avec la Cité du Design).

- Achats groupés : accès des adhérents à la plateforme Qantis : 23 adhérents impliqués.

Les actions déployées par Mécaloire pour l'année 2024 seront les suivantes :

- Actions sur les outils de communication :
Réalisation d'une plaquette Production France, animation sur les réseaux sociaux professionnels, refonte du site internet. Mise en place d'un système de parrainage.
- Actions sur la gouvernance et le fonctionnement de Mécaloire :
Engagement d'un travail sur les statuts de Mécaloire, la mise en place d'un système de parrainage pour accélérer l'effet réseau
- Poursuite des actions engagées sur les thématiques suivantes :
 - Relations donneurs d'ordre, à travers l'action Production France
 - Actions sur la performance interne de l'entreprise : L'année 2024 traitera en priorité des problématiques de cybersécurité. Mécaloire orientera ses membres vers les diagnostics de la CCI, BPI, Minalogic et Région.
 - Poursuite des actions sur la RSE et le bilan carbone.
 - Poursuite de l'accès à la plateforme Quantis.
 - Actions sur l'emploi et la formation : travail engagé avec les établissements d'enseignement supérieur et les entreprises. Définition d'actions autour de la marque employeur, accueil stagiaires et médiation industrielle en lien avec la fondation ILYSE.
- Business Meeting : Mécaloire organisera avec ses partenaires : pôle Cimes, grappes industrielles notamment un événement sur le new manufacturing et qui sera orienté achat et business. Cet événement sera en résonance avec Go Fab.

Mécaloire sollicite un financement de 20 000 € pour assurer le déploiement de ces actions pour l'année 2024.

Le Bureau de Saint-Etienne Métropole, après en avoir délibéré :

- **autorise l'attribution d'une subvention de fonctionnement de 20 000 € à Mécaloire, au titre de l'action « Animation de l'écosystème d'innovation dédiée à la filière Manufacturing pour l'année 2024 » ;**
- **approuve le projet de convention, joint en annexe, entre Saint-Etienne Métropole et Mécaloire ;**
- **autorise Monsieur le Président ou son représentant dûment habilité à signer la convention entre Saint-Etienne Métropole et Mécaloire et toutes pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération ;**
- **la dépense correspondante sera imputée sur le budget de l'exercice 2024 sur le compte : INUM/SUFLI/65748.**

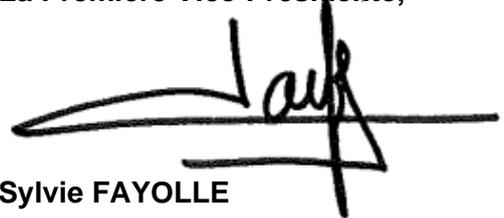
Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

Pour extrait,
La Secrétaire de Séance,



Siham LABICH

La Première Vice-Présidente,



Sylvie FAYOLLE